

Randonner en Grèce : en toute sécurité.



- La Grèce a été relativement à l'abri du Covid-19. Ainsi, au 21 Mai 2020 :
 - France, 67 millions d'habitants : 144 000 cas (1 cas pour 464 habitants), 28 000 décès.
 - Grèce, 11 millions d'habitants, 2 850 cas (1 cas pour 3 860 habitants), 166 décès.
- Il n'y a eu à ce jour aucun cas Covid-19 à Tinos.
- Le secteur touristique local, qui représente 20% du P.I.B. grec, reprend son activité le 1^{er} Juin 2020 : hôtels, restaurants, etc. Chaque établissement reçoit du gouvernement grec un protocole à suivre, et le respecte. Par exemple : pas de service en buffet, chaque client est servi à sa place. Etc.
- En randonnée, nous respecterons les gestes de sécurité : distanciation minimale, port de masque conseillé en dehors des temps de marche, lavage régulier des mains, port de gel hydro-alcoolique dans le sac à dos, etc.
- La Fédération Française de Randonnée pédestre propose à l'ensemble de son réseau et de l'écosystème, pratiquants des activités de marche et randonnée, licenciés ou non, des règles et des recommandations de reprise des activités de manière raisonnée et responsable. Ces recommandations sont révisées en permanence, et nous en tenons compte.
- Si vous avez un doute, ou si vous avez été en contact avec une personne porteuse du virus Covid-19, ou malade : il est **indispensable** que vous fassiez un test de dépistage avant le voyage. Votre médecin généraliste peut le prescrire.
- Il est également recommandé de souscrire à une assurance-annulation pour le stage et pour votre voyage, ce qui peut amener la compagnie d'assurances que vous choisissez à vous rembourser si vous avez un empêchement pour une raison de santé.

